



CONTRAT PHOTOCOPIE D'EXTRAITS D'ŒUVRES PROTÉGÉES

Panoramas de presse et documentation
des Chambres d'Agriculture

**Fiche déclarative pour le calcul
de la redevance au titre de l'année 2019**

COORDONNÉES DE LA CHAMBRE

Nom :

Adresse :

Représentant de la Chambre

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Personne en charge du contrat CFC (si différente du représentant de la Chambre)

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES - du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019

Avez-vous réalisé des **reprographies d'œuvres protégées à des fins documentaires** (cf. détail ci-contre) sur la période indiquée ci-dessus ?

☐ OUI – nombre total de pages* :

☐ NON

PANORAMAS DE PRESSE - du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019

Avez-vous réalisé des **panoramas de presse papier** (cf. détail ci-contre) sur la période indiquée ci-dessus ?

☐ OUI – compléter le tableau ci-dessous

☐ NON

PÉRIODICITÉ	NOMBRE DE PARUTIONS sur la période	NOMBRE MOYEN DE PAGES* par numéro	NOMBRE D'EXEMPLAIRES par numéro	NOMBRE TOTAL DE PAGES*

Merci de joindre **impérativement** à cette déclaration la **VENTILATION, PAR TITRE DE PUBLICATION**, des pages de reproductions effectuées (cf. explications ci-contre)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de photocopieurs : (autres que strictement réservés à des tâches administratives)

Fait à ,

Signature et cachet :

Le

ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES

Il s'agit des copies d'œuvres protégées réalisées dans un centre de documentation ou par un service fournissant de la documentation, effectuées **pour les besoins du personnel de la Chambre, des élus, des ressortissants ou des consultants externes, notamment** : les copies "à l'unité" ou destinées à être diffusées en nombre, les copies alimentant les dossiers thématiques et les reproductions des dossiers thématiques, les copies sur demande d'articles référencés dans les bulletins bibliographiques.

PANORAMAS DE PRESSE

Un panorama de presse est une mise à disposition périodique d'articles de presse à une liste de destinataires prédéterminés.

Attention : les listes de références d'articles de presse ne constituent pas des panoramas de presse et leur réalisation ne nécessite ni autorisation ni paiement de redevance. La fourniture sur commande de copies des articles référencés entre dans le cadre des reproductions effectuées à des fins de documentation (rubrique précédente).

IDENTIFICATION DES TITRES REPRODUITS

Afin que le CFC puisse reverser les sommes perçues aux auteurs et aux éditeurs dont les œuvres ont été photocopées, nous vous demandons d'identifier les titres des publications reproduites pour la réalisation de votre (vos) panorama(s) de presse (article 6.2 du contrat).

Ainsi, vous devez **impérativement joindre à cette déclaration la ventilation, par titre de publication**, des pages de reproductions effectuées, à partir d'un échantillon de numéros de chaque type de panorama de presse. Le nombre de numéros à prendre en compte, pour un même panorama de presse, est fonction de la périodicité du panorama de presse considéré.

Échantillon d'identification selon la périodicité du panorama de presse	
Quotidienne : 20 numéros consécutifs	Mensuelle : 6 numéros consécutifs
Hebdomadaire : 10 numéros consécutifs	Autre : identification au réel

Pour plus de facilité, ce tableau peut également vous être adressé au format informatique, sur simple demande de votre part.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout organisme qui aura retourné au CFC la présente fiche complétée pourra, sur demande auprès de celui-ci, obtenir la communication ou la rectification des informations la concernant. Le CFC traitera ces informations comme confidentielles.

DOCUMENT À RETOURNER AU CFC - 20, rue des Grands-Augustins • 75006 Paris

Tél. : 01 44 07 57 35 • Fax : 01 44 07 10 54 • j.magueres@cfcopies.com